

Les outils de régulation du foncier : contrôle des structures et SAFER

Public cible

Prioritairement les représentant.es au sein des Commissions locales et du comité technique Safer du Lot

Objectifs

Savoir utiliser les principaux outils de maîtrise du foncier agricole (contrôle des structures et SAFER) dans les situations rencontrées

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Contenu

Matin

- Introduction (bref historique, organisation de la SAFER, missions).
- Lien entre SAFER et contrôle des structures.
- Intervention amiable et exercice du droit de préemption par la SAFER.
- Procédure d'attribution (appel à candidature, commissions locales, comité technique départemental, décisions).

Méthodes pédagogiques et moyens matériels :

Présentation lors d'un exposé, questions-réponses, exemples de situation.

Tour de table et synthèse.

Documents supports

Moyens d'encadrement (Nom/Prénom, Qualité du formateur et Compétences) :

Intervenant : Pierre Silva, Directeur de la SAFER Départementale du Lot

Après-midi

- Champs d'application du contrôle des structures
- Procédure d'examen d'une demande d'autorisation d'exploiter et rôles des instances
- Utilisations possibles du contrôle des structures en faveur de l'installation
- Sanctions du non-respect du contrôle des structures
- Rôle des délégués foncier cantonaux et départementaux
- Contenu et élaboration des SDREA ?

Modalité d'enseignement

présentiel

Dates, lieux et intervenants

21 janv 2025

09:30 - 17:30 (7hrs)

Salle tolentino, Mairie de Labastide Murât

46320 Labastide-Murat - Coeur d

Maël Beril-Heim, juriste spécialisé dans le droit rural

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 21/01/2025

Tarifs

Plus de renseignements

Catarina Pereira de Carvalho

adearlot@orange.fr

ADEAR du Lot

Place de la Halle

46320

ASSIER

Tel. 07 86 81 56 50

N° d'organisme de formation : 73 46

00282 46

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès : Les modalités d'accès seront précisées lors de la confirmation d'inscription, 10 jours avant la formation.

[Conditions générales de formation](#)